

Offre d'emploi

**2 ADJOINTS (H/F)**  
**Service des Concentrations**

Publication le 5.05.2023

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

**Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles** (ententes et abus)

**Contrôler les opérations de concentrations** (fusions et rachats)

**Émettre des recommandations** (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)

**Réguler les professions réglementées**

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique.

## ENVIRONNEMENT DU POSTE

Le service des concentrations instruit les notifications reçues en application des articles L. 430-1 et suivants du code de commerce. 345 dossiers ont été instruits en 2022 et 259 décisions ont été rendues. Le service assure également le suivi des engagements pris par les entreprises dans le cadre du contrôle des concentrations et l'instruction des infractions procédurales (par exemple des affaires relatives à des opérations de concentration réalisées sans avoir été notifiées ou à un non-respect d'engagements pris dans le cadre d'une décision d'autorisation de concentration). Il est également en charge, conjointement avec la direction juridique, de la défense des décisions de concentration devant le Conseil d'État.

Par ailleurs, le service des concentrations de l'Autorité est en charge du suivi des notifications reçues par la Commission européenne, particulièrement en ce qui concerne les opérations faisant l'objet d'une phase II (élaboration de la position de l'Autorité pour le vote en comité consultatif).

Le service est enfin associé à tous les projets transversaux nationaux et internationaux relatifs au contrôle des concentrations (par exemple simplification des procédures, révision de la notice « marchés pertinents », nouvelle politique européenne relative à la mise en œuvre de l'article 22 du règlement 139/2004).

Le service comprend un chef de service, trois adjoints (2 postes vacants), dix-sept rapporteurs, trois agents au greffe et deux assistants rapporteurs.

## DESCRIPTION DU POSTE

L'adjoint au chef de service anime et encadre l'activité des rapporteurs qui instruisent à titre principal les dossiers de concentration nationaux aussi bien en phase I (examen normal) qu'en phase II (examen approfondi). Il leur apporte le soutien technique nécessaire. Il s'assure de la qualité des rapports et des projets de décisions rédigés par les rapporteurs. Il coordonne les relations avec les entreprises amenées à intervenir dans le cadre des procédures et leurs conseils, les autres services de l'Autorité pour l'instruction des cas (principalement la direction juridique et le service économique) et les administrations (DGCCRF et autorités de régulation sectorielle).

Il pilote également le travail des rapporteurs pour ce qui concerne le suivi des engagements et des affaires européennes, les poursuites contre les infractions procédurales et la rédaction de mémoires en défense devant le Conseil d'État.

Il peut également être amené à représenter l'Autorité lors d'événements extérieurs.

## PROFIL DU CANDIDAT

D'une façon générale, une expérience professionnelle de 5 ans minimum est requise dans l'application du droit de la concurrence et en particulier dans le contrôle des concentrations est nécessaire. Plus spécifiquement, le contrôle des concentrations fait appel à la fois à des notions juridiques et économiques. Une solide expérience juridique est requise pour appréhender notamment les questions de contrôlabilité et de qualification des opérations. Par ailleurs, les analyses visant à apprécier les effets sur la concurrence des opérations contrôlées font largement appel à des raisonnements économiques : une capacité à appréhender les aspects économiques des dossiers et les raisonnements de l'économie de la concurrence est ainsi indispensable.

Le candidat doit faire preuve de réactivité, l'instruction des dossiers de contrôle des concentrations s'inscrivant dans des délais contraignants et le flux des notifications reçues par l'Autorité étant conséquent. Il doit faire preuve d'autonomie et de capacités managériales. Il doit notamment faire preuve de disponibilité et de pédagogie à l'égard des équipes.

Il doit également faire preuve d'une grande aisance relationnelle pour gérer les relations avec les entreprises et leurs conseils dans le cadre de l'instruction des dossiers notamment lors de la négociation d'engagements ainsi que lors des contacts avec la Commission européenne et les autres interlocuteurs de l'Autorité.

## MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Le service des concentrations recrute 2 adjoints.

Les postes sont ouverts aux agents titulaires (détachement sur contrat) et aux contractuels (contrat à

durée indéterminée).

Les adjoint(e)s seront nommé(e)s pour une durée maximum de 4 ans renouvelable une fois.

Les candidatures (curriculum vitae et lettre de motivation) sont à adresser, par courriel, au plus tard le 26/5/2023 à [recrutement@autoritedelaconcurrence.fr](mailto:recrutement@autoritedelaconcurrence.fr) Merci de noter sur votre candidature la référence de l'offre : «ADJ. CONC.MAI.2023 ».

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

Étienne Chantrel, chef du service des concentrations (01.55.04.00.04)

Noémie Picand, chargée du recrutement au bureau des ressources humaines (01.55.04.01.06)

**Autorité de la concurrence**  
11, rue de l'échelle, 75001 Paris  
01 55 04 00 00  
[www.autoritedelaconcurrence.fr](http://www.autoritedelaconcurrence.fr)

